

Motion du Conseil Municipal

demandant un

Plan pour la "solarisation" des toits des bâtiments communaux

Vu

- la décision du Conseil fédéral de proposer la sortie du nucléaire d'ici 2030
- la nécessité de prendre dès maintenant des mesures en vue de pallier à la diminution de production d'électricité de cette origine
- celle, pour les collectivités publiques, de prendre leur part de responsabilité dans cet effort
- le label "Cité de l'Energie" obtenu par la commune, qu'il s'agit de consolider
- les bas taux d'intérêts actuels, la baisse continue du prix du kWh solaire et la rentabilité concomitante, à moyen terme, de ce type d'installation
- les toits du parc immobilier communal, qui présentent de nombreuses surfaces à caractéristiques favorables

Le Conseil Municipal demande au Conseil Administratif

de proposer, dans les mois à venir, un plan d'investissement pour l'équipement, dès 2012, de ces surfaces en panneaux solaires.

Explications

Les considérants ci-dessus montrent que la Suisse, et les collectivités publiques en premier lieu, sont maintenant directement interpellées par la thématique de l'énergie, et qu'une ville comme Versoix, avec son bilan et ses ambitions en matière de développement durable, doit - et peut - y jouer son rôle en lançant une action efficace et ayant en plus valeur d'exemple.

Depuis des mois, on parle d'un cadastre des bâtiments publics cantonaux "solarisables" qui serait en cours d'élaboration par les Services Industriels. A l'heure actuelle, on ne sait pas quand il sera communiqué aux communes, d'un seul coup ou dans quel ordre.

Or, un rapide inventaire *de visu* des bâtiments communaux versoisiers (cf. document annexé) montre qu'à première vue, une surface très appréciable de leurs toitures se prête dès maintenant à de telles installations. La disponibilité du cadastre des SIG n'est dès lors pas une condition pour agir.

La présente motion propose donc que les services communaux évaluent la pertinence des sites, désignés en priorité 1 dans le document en question, sous l'angle de leur aptitude à recevoir des panneaux photovoltaïques (et/ou thermiques selon l'affectation du bâtiment), et établissent un plan d'investissement, lequel sera répercuté dans le budget.

Cette initiative, accompagnée d'une publicité appropriée, pourrait influencer les propriétaires privés d'immeubles, dont seul un faible pourcentage est actuellement "solarisé".

Dans une étape ultérieure, les bâtiments désignés en priorité 2 pourront faire l'objet d'une semblable évaluation.

Versoix, le 12 septembre 2011